



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

alexander.reynolds@forces.gc.ca

(NOTE TO BIDDER: PLEASE INCLUDE
THE PROCESS SOLICITATION NUMBER IN E-
MAIL SUBJECT LINE)

(NOTE AU SOUMISSIONNAIRE: S.V.P.,
IDENTIFIEZ LE SUJET DE VOTRE COURRIEL
AVEC LE NO. DE L'INVITATION)

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Solicitation Closes – L'invitation prend fin

At – à : 14:00

On - le : 2018-04-25

Title/Titre Medium Support Vehicle System (MSVS) Spare Parts Systèmes de véhicules de soutien moyen (SVSM) Pièces de rechange	Solicitation No – N° de l'invitation W8486-184946/A
Date of Solicitation – Date de l'invitation	
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à National Defence Headquarters 101 Colonel By Drive Ottawa ON K1A 0K2 Attn: Alexander Reynolds, DLP 6-3-7-1 alexander.reynolds@forces.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone 819-939-0695	FAX No – N° de fax
Destination Please See Annex A – Destination Veuillez voir l'annexe A - Destination	

Instructions:
Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____

Table of Contents

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	3
1.2 BESOIN	3
1.3 COMPTE RENDU	3
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.1.1 <i>Clauses du Guide des CCUA</i>	4
2.2 PRÉSENTATION DE SOUMISSIONS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	5
2.4 LOIS APPLICABLES	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	6
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
3.1.1 <i>Paiement électronique de factures – soumission</i>	7
3.1.2 <i>Fluctuation du taux de change</i>	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	7
4.1.1 <i>Évaluation technique</i>	7
4.1.2 <i>Évaluation financière</i>	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	8
5.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	8
5.2 BESOIN	8
5.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	8
5.3.1 <i>Conditions générales</i>	8
5.4 DURÉE DU CONTRAT	8
5.4.1 <i>Date de livraison</i>	8
5.4.2 <i>Instructions d'expédition</i>	8
5.5 RESPONSABLES.....	9
5.5.1 <i>Autorité contractante</i>	9
5.6 PAIEMENT	9
5.6.1 <i>Base de paiement</i>	9
5.6.2 <i>Paiement électronique de factures – contrat</i>	10
5.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	10
5.8 CONFORMITÉ	10
5.9 LOIS APPLICABLES	10
5.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	10
5.11 CONTRAT DE DÉFENSE.....	11
5.12 ASSURANCES.....	11
5.13 MARCHANDISES CONTRÔLÉES.....	11
5.14 EMBALLAGE.....	11
5.15 ASSURANCE DE QUALITÉ	12
ANNEXE A	13

DESTINATION	13
EXIGENCES ET PRIX	13
ANNEXE B	15
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	15
ANNEXE C	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a aucune exigence de sécurité applicable à ce contrat.

1.2 Besoin

La besoin est décrit à l'**Annexe A - Exigences et prix**.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP OMC), de l'Accord de libre échange nord américain (ALENA), de l'Accord de libre échange entre le Canada et le Chili (ALECC), de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), de l'Accord de libre échange entre le Canada et le Pérou (ALECP), de l'Accord de libre échange Canada Colombie et de l'Accord de libre échange Canada Panama (ALECP), l'Accord de libre échange entre le Canada Honduras (ALÉCH), l'Accord de libre échange Canada Corée) (ALECC) et l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#), (2017-04-27) Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par référence dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications ci-dessous :

- a) La section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement, est supprimée en entier.

-
- b) La section 20 (2), Autres renseignements, est supprimée en entier.
 - c) L'alinéa 2.d de la section 05, Présentation des soumissions, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

de faire parvenir sa soumission uniquement à l'adresse précisée dans la demande de soumissions.
 - d) La section 06, Soumissions déposées en retard, est supprimée en entier.
 - e) Le texte de la section 07, Soumissions retardées, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

Il incombe au soumissionnaire de vérifier que l'autorité contractante a bien reçu l'intégralité de la soumission. Les erreurs d'acheminement ou autres problèmes liés à la messagerie électronique ayant entraîné un retard dans la soumission ne seront pas acceptées.
 - f) Le paragraphe 1 de la section 08, Transmission par télécopieur, est supprimé en entier.

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

Produits équivalents

- 1) Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
 - a) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
- 2) Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
 - a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement;
 - b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de remplacement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
- 3) Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir des renseignements techniques qui démontrent cette équivalence (par ex., des dessins, des spécifications des rapports techniques ou des rapports d'essai) ou qui démontrent que le produit substitut est équivalent à l'article mentionné dans l'appel d'offres à leurs propres frais, et ce, dans un délai de **15** jours civils à la demande. Si, dans le délai prescrit, le soumissionnaire ne fournit pas les renseignements demandés, le Canada pourra déclarer la soumission non recevable.

Produits équivalents et Remplacement du numéro de pièce du fabricant d'origine de l'équipement – Échantillons

- 1. Si le soumissionnaire offre un produit de remplacement ou un remplacement du numéro de pièce, le Canada se réserve le droit de demander un échantillon au soumissionnaire afin de déterminer si le produit est équivalent à l'article décrit dans la demande de soumissions sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.
- 2. Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transport payés d'avance et sans frais pour le Canada, dans les

15 jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de soumissions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

Clause du guide des CCUA [A9130T](#) (2014-11-27), Programme des marchandises contrôlées

2.2 *Présentation de soumissions par voie électronique*

- a) Les soumissions doivent être présentées au ministère de la Défense nationale (MDN) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissions doivent être reçues par voie électronique, conformément à ce qui est indiqué au paragraphe b).
- b) Soumissions transmises par voie électronique : Le système de messagerie électronique ou les pare-feu du MDN peuvent refuser les courriels individuels excédant cinq (5) mégaoctets ou comprenant des éléments comme des macros ou des hyperliens intégrés, et ce, sans qu'un avis soit envoyé au soumissionnaire ou à l'autorité contractante. Les soumissions plus volumineuses peuvent être envoyées en plusieurs courriels. L'autorité contractante accusera réception des documents. Il incombe au soumissionnaire de vérifier que l'autorité contractante a bien reçu l'intégralité de la soumission. Le soumissionnaire ne doit pas supposer que tous ses documents ont été reçus, sauf si l'autorité contractante accuse réception de chaque document. Afin de réduire au minimum les risques de problèmes techniques, le soumissionnaire doit prévoir suffisamment de temps avant la date et l'heure de clôture pour l'accusé de réception de ses documents. Les documents techniques et financiers reçus après la date et l'heure de clôture seront rejetés.

En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.

2.3 *Demandes de renseignements – en période de soumission*

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 3 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur **Québec et Alberta**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (copie électronique)

Section II : Soumission financière copie électronique)

Section III : Attestations (copie électronique)

Section IV : Renseignements supplémentaires (copie électronique)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Les soumissionnaires doivent utiliser le tableau de l'**Annexe A - Exigences et prix** pour indiquer les prix.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à ce qui suit :

Les soumissionnaires doivent offrir des prix fermes, rendus droits acquittés (RDA) comme indiqué à l'**Annexe A - Destination**, Incoterms de destination 2010, excluant les taxes applicables. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens.

Établissement des prix – Invitations à soumissionner comportant plusieurs articles

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de proposer un prix pour tous les articles identifiés dans la demande de soumissions. Cependant, les soumissionnaires doivent proposer un prix pour tous les articles avec le numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) identique pour que leur soumission soit évaluée. De plus, ils peuvent retirer un ou plusieurs articles de leur soumission

après la date de clôture des soumissions, mais avant l'attribution du contrat, en présentant une demande par écrit à l'autorité contractante.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'**Annexe C - Instruments de paiement électronique**, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'**Annexe C - Instruments de paiement électronique** n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

4.1.1 Évaluation technique

Les soumissionnaires doivent fournir le numéro de pièce ou l'équivalent indiqué à l'**Annexe A - Exigences et prix**.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, rendu droits acquittés (RDA) indiqué à l'**Annexe A - Destination** Incoterms 2010, y compris les droits de douane et taxes d'accise, et excluant les taxes applicables.

4.2 Méthode de sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse par article.

PARTIE 5 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

5.1 *Exigences relatives à la sécurité*

Il n'y a aucune exigence de sécurité applicable à ce contrat.

5.2 *Besoin*

La besoin est décrit à l'**Annexe A - Exigences et prix**.

5.3 *Clauses et conditions uniformisées*

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

5.3.1 **Conditions générales**

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'applique au marché et en fait partie intégrante, avec les modifications suivantes :

a. Modification de la définition de ministre :

« Canada », « Couronne », « État » « Sa Majesté » et « gouvernement » signifient Sa Majesté du chef du Canada représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne qui agit au nom du ministre ou, le cas échéant, un ministre compétent auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions, et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

5.4 *Durée du contrat*

5.4.1 **Date de livraison**

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 juillet 2018.

5.4.2 **Instructions d'expédition**

Les biens doivent être expédiés et livrés à la destination indiquée dans le contrat, à savoir :

1. Selon les Incoterms 2010 rendus droits acquittés (RDA) comme indiqué à l'**Annexe A – Destination**.
2. L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser les envois lorsqu'aucun rendez-vous n'a été fixé.

-
- a. 7 Dépôt d'approvisionnement des FC, parc Lancaster
Edmonton (Alberta)
Téléphone : 780-973-4011, poste 4524

 - b. 25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal
Montréal (Québec)
Téléphone : 1-866-935-8673 (sans frais)
514-252-2777 poste 2363, 4673 ou 4282
Courrier électronique : 25DAFCTrafficRDV@forces.gc.ca

5.5 Responsables

5.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Alexander Reynolds
Titre : Procurement Officer
Department of National Defence

Direction : Directorate Land Procurement

Adresse : 101, promenade Colonel By
Ottawa On
K1A 0K2
DLP 6-3-7-1

Téléphone : 819-939-0695
Courriel : alexander.reynolds@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.6 Paiement

5.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé **un prix ferme précisé dans Annexe A - Exigences et prix, selon un montant total de _____ \$**. Les droits de douane sont **inclus**, et les taxes applicables sont en sus. **(NOTE AU SOUMISSIONNAIRE : Cette information sera insérée lors de l'obtention du contrat).**

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour les changements, modifications ou interprétations des travaux, sauf si ces changements, modifications ou interprétations ont été au préalable approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'avoir été intégrés aux travaux.

5.6.2 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international) ;
- b. Virement télégraphique (international seulement)

5.7 Instructions relatives à la facturation

H1000C (2008-05-12) Modalités de paiement

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a) une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés aux adresses **à l'Annexe A - Destination** pour la certification et le paiement.
 - b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

5.8 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

5.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur **Québec et Alberta**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

5.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04) Conditions générales;

-
- c) **Annexe A - Exigences et prix;**
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ **(NOTE AU SOUMISSIONNAIRE : Cette information sera insérée lors de l'obtention du contrat).**

5.11 Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* [A9006C](#) (2012-07-16), Contrat de défense

5.12 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2013-11-06), Assurances

5.13 Marchandises contrôlées

Clause du *Guide des CCUA* [A9131C](#) (2014-11-27), Programme des marchandises contrôlées

Clause du *Guide des CCUA* [B4060C](#) (2011-05-16), Marchandises contrôlées

5.14 Emballage

L'entrepreneur doit préparer tout pour la livraison selon le dernier numéro de la Canadian Forces emballage spécification **D-LM-008-036/SF-000**, DOT pré requis minimums pour le Pack Standard du fabricant.

Clauses du *Guide des CCUA* [D2000C](#) (2007-11-30), Marquages

Clauses du *Guide des CCUA* [D2001C](#) (2007-11-30), Étiquetage

Clauses du *Guide des CCUA* [D2025C](#) (2017-08-17), Matériaux d'emballage en bois

Clauses du *Guide des CCUA* [D3010C](#) (2016-01-28), Livraison, inspection et acceptation

Clauses du *Guide des CCUA* [D3015C](#) (2014-09-25), Livraison, inspection et acceptation

Clauses du *Guide des CCUA* [D3016C](#) (2014-09-25), Livraison, inspection et acceptation

L'entrepreneur doit préparer la livraison des articles **3, 4, 5, 6, 9, 10, 17, 18** conformément à la dernière édition de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes **D-LM-008-030/SF-001**.

Clauses du *Guide des CCUA* [D3018C](#) (2014-09-25), Livraison, inspection et acceptation

L'entrepreneur doit préparer les articles numéros **1, 2, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 19, 20, 21, 22, 23, 24** pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes **D-LM-008-036/SF-000**, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

Clauses du *Guide des CCUA* [D3013C](#) (2007-11-30), Livraison, inspection et acceptation

1. La préservation et l'emballage des articles **25, 26, 27, 28, 29** doivent être conformes aux spécifications relatives à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-001/SF-001, et le

marquage doit être conforme à la spécification **D-LM-008-002/SF-001**. Le formulaire « données d'emballage requises », niveau B, doit être conforme à spécification **D-LM-008-011/SF-001**.

2. Les formulaires de données d'emballage antérieurement approuvées par les autorités canadiennes sont acceptables.

3. Les données d'emballage codées sont indiquées immédiatement sous la description de l'article auquel elles s'appliquent. Si aucune donnée n'est indiquée, l'entrepreneur doit soumettre un formulaire de données d'emballage pour approbation.

5.15 Assurance de qualité

Clause du Guide des CCUA [D5545C](#) (2010-08-16), ISO 9001:2008 – Systèmes de Management qualité-exigences (CAQ C)

ANNEXE A

Destination

	Destination Address / Adresse de destination	Invoicing Address / Adresse de facturation	International Commercial Terms / Termes commerciaux internationaux
MONTREAL DEPOT / DÉPÔT DE MONTRÉAL	Department of National Defence 25 CFSD Montréal 6363, rue Notre Dame Est Montréal, Qc H1N 1V9 Canada	Department of National Defence CFSD Montréal P.O. Box 4000 Stn K Montréal, Quebec H1N 3R9 Attention: Compte Payables	Rendus droits acquittés (RDA)
EDMONTON DEPOT / DÉPÔT D'EDMONTON	Department of National Defence 7 CF Supply Depot 195 Ave & 82nd St., Bldg. 236 Edmonton, Alberta T5J 4J5 Canada	Department of National Defence 7 CF Supply Depot Stn Forces, P.O. Box 10500 Edmonton, Alberta T5J 4J5 Attention: Accounts Payable	Rendus droits acquittés (RDA)

Exigences et prix

Item / Article	NSN / NNO	Part Numbers / Les numéros de pièce	Description / Description	Quantity / Quantité	Destination and Invoice Address / Adresse de destination et de facturation	Quality Assurance Code / Assurance de la qualité	Controlled Goods / Marchandises contrôlées	Price per Item Excluding Taxes / Prix par article hors taxes
1	2540-20-A0K-9649	3095-1	MAP BOARD ASSEMBLY	12	Montréal	C	A – No / Non	
2	2540-20-A0K-9649	3095-1	MAP BOARD ASSEMBLY	4	Edmonton	C	A – No / Non	
3	4720-20-010-6254	115807	TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU	6	Montréal	C	F – Yes / Oui	
4	4720-20-010-6254	115807	TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU	3	Edmonton	C	F – Yes / Oui	
5	4720-20-010-6263	116729	TUYAUTERIE NON METALLIQUE,FLEXIBLE	1	Montréal	C	F – Yes / Oui	
6	4720-20-010-6261	116730	TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU	5	Montréal	C	F – Yes / Oui	
7	4720-20-010-6261	116730	TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU	2	Edmonton	C	F – Yes / Oui	
8	4140-20-010-8938	113160	ENVELOPPE,VENTILATEUR,HELI COIDE	1	Montréal	C	F – Yes / Oui	
9	4720-20-010-6259	115794	TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU	2	Montréal	C	F – Yes / Oui	

10	4720-20-010-6259	115794	TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU	1	Edmonton	C	F – Yes / Oui	
11	4010-20-008-5321	104130	CABLE METALLIQUE EQUIPE	5	Montréal	C	A – No / Non	
12	4010-20-008-5321	104130	CABLE METALLIQUE EQUIPE	2	Edmonton	C	A – No / Non	
13	4010-20-008-5344	104131	CABLE METALLIQUE EQUIPE	8	Montréal	C	A – No / Non	
14	4010-20-008-5344	104131	CABLE METALLIQUE EQUIPE	3	Edmonton	C	A – No / Non	
15	5120-20-006-6089	ASSY103809	VERIN/SUPPORT,MISE A NIVEAU	50	Montréal	C	A – No / Non	
16	5120-20-006-6089	ASSY103809	VERIN/SUPPORT,MISE A NIVEAU	20	Edmonton	C	A – No / Non	
17	4720-20-010-7844	120680	TUYAUTERIE NON METALLIQUE,FLEXIBLE	3	Montréal	C	A – No / Non	
18	4720-20-010-7844	120680	TUYAUTERIE NON METALLIQUE,FLEXIBLE	1	Edmonton	C	A – No / Non	
19	6350-01-624-2919	TD-200	DETECTEUR DE CHALEUR	12	Montréal	C	A – No / Non	
20	6350-01-624-2919	TD-200	DETECTEUR DE CHALEUR	4	Edmonton	C	A – No / Non	
21	6210-20-007-9346	100111 / 90-1009	LUMINAIRE	33	Montréal	C	A – No / Non	
22	6210-20-007-9346	100111 / 90-1009	LUMINAIRE	10	Edmonton	C	A – No / Non	
23	5340-20-A0M-4791	MLF-JS-22-24-0-A-50-C-S / MLF-JS-22-24-0-A-50-C-S	SUPPORT INTERMEDIAIRE,DE MONTAGE	15	Montréal	C	A – No / Non	
24	5340-20-A0M-4791	MLF-JS-22-24-0-A-50-C-S / MLF-JS-22-24-0-A-50-C-S	SUPPORT INTERMEDIAIRE,DE MONTAGE	5	Edmonton	C	A – No / Non	
25	6130-20-007-9296	BCA1503MS-220-24DW	CHARGEUR,BATTERIE	2	Montréal	C	A – No / Non	
26	4520-20-007-9509	100074 / 97-2394-0701	POELE	2	Montréal	C	A – No / Non	
27	4520-20-007-9509	100074 / 97-2394-0701	POELE	1	Edmonton	C	A – No / Non	
28	2910-20-007-9373	101810 / 97-2394-0501	RECHAUFFEUR,GAZOLE,MOTEUR DIESEL	2	Montréal	C	A – No / Non	
29	2910-20-007-9373	101810 / 97-2394-0501	RECHAUFFEUR,GAZOLE,MOTEUR DIESEL	1	Edmonton	C	A – No / Non	

Note au soumissionnaire: Veuillez utiliser le tableau Exigences et prix pour indiquer votre prix, veuillez indiquer le prix dans les cases bleu clair ombrées

ANNEXE B

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Dépôt direct (national et international) ;
- Virement télégraphique (international seulement)